

REUNION AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 Mars 2018 à 18 h 30 - Compte-rendu

Présents :

- | | |
|--|---|
| <p>→ Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérard BROSSE <p>→ Adjoint :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Joel CANOSI - Sandrine ROZMANOWKI - Annie VALETTE <p>→ Conseillers Municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Didier BOISSEL - Max PALIX | <ul style="list-style-type: none"> - Jacqueline MAWART - Patrick MARCOUX - Cyrille FANGET <p>- Membre non-élu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etienne GUILLERMOND <p>→ Secrétaire de mairie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stéphanie LECOUTEUX <p>→ Urbaniste OPQU BEAUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audrey MARTHOURET |
|--|---|

Ordre du jour : Reprise du dossier suite à l'analyse d'Ecoter

1. Définition du projet

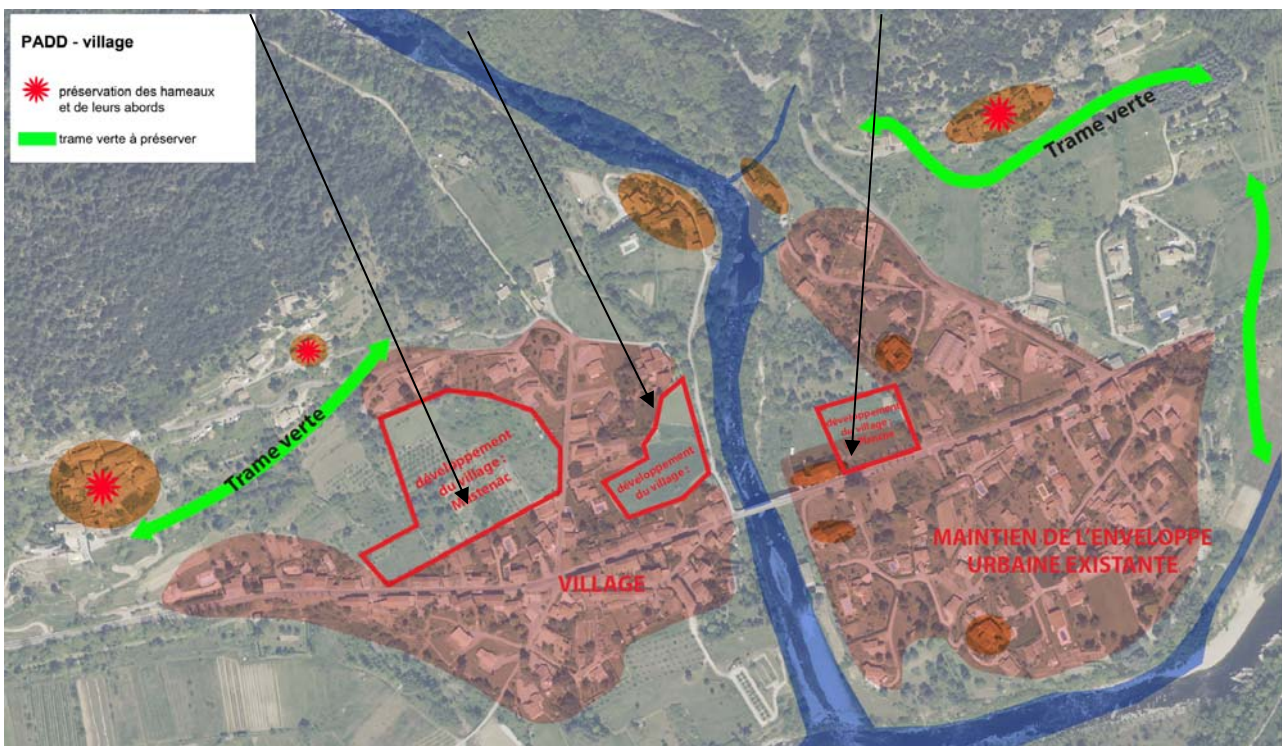
Afin de prendre en compte les remarques des services et l'analyse d'Ecoter, les élus décident :

- de retirer la zone du Monteil,
- de limiter la zone urbaine à l'est du village,
- de réduire la zone de La Planche pour prendre en compte les enjeux liés à Natura 2000,
- de retirer la zone AUe car il n'y a pas de projet à moyen terme d'équipements publics,
- de renforcer le développement du village : à l'ouest de la Dunière la rétention semble avoir évoluée, à Mastenac afin de s'assurer d'un aménagement cohérent, les élus souhaitent urbaniser du nord au sud.

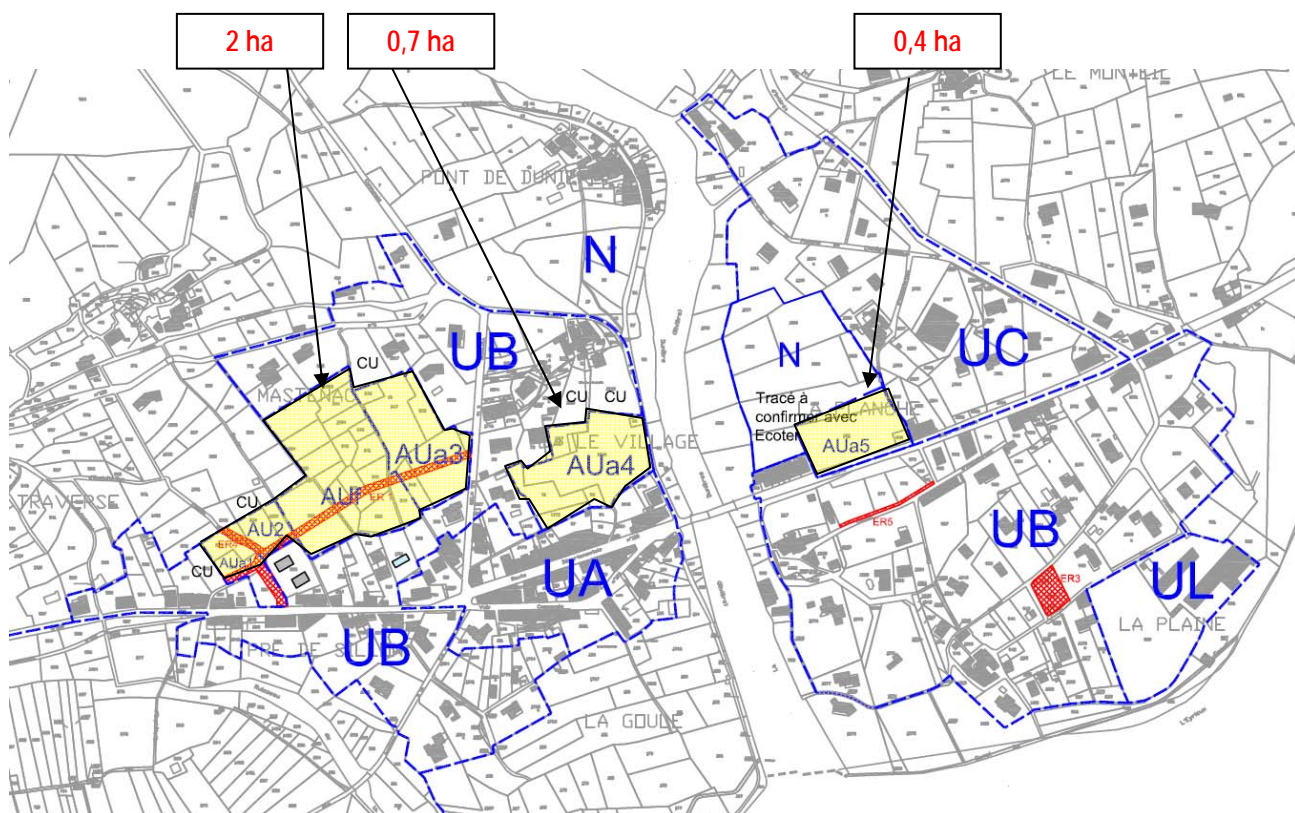
A Mastenac : environ 2 ha

Au village : environ 0,7 ha

A la Planche : environ 0,4 ha



Extrait du zonage établi suite à la réunion :



localisation	surface	potentiel min	potentiel max	typologie bâtie	commentaire	densité moyenne	
logements vacants		2	6		19 selon l'INSEE		
changement de destination		0	0				
en densification de parcelle déjà bâtie							
La Plaine	1113	1	1	individuel	jardin	8	8
La Plaine	1016	1	1	individuel	jardin		
La Plaine	1616	1	1	individuel	jardin		
La Plaine	847	1	1	individuel	jardin		
La Plaine	1472	1	1	individuel	jardin		
	6064	5	5				
en densification dans le tissu urbain							
Mastenac	1188	0	0	CU déposé		4	8
La Plaine	2274	1	2	individuel ou collectif	Forte rétention foncière		
La Planche	1262	1	2	individuel			
	4724	2	4				
en extension							
Mastenac AUa1	1828	2	2			11	11
Mastenac AUa2	1475	0	0	CU DEPOSES		0	0
Mastenac AUa3	5841	6	8			10	14
Village AUa4	6891	7	9			10	13
La Planche AUa5	3966	4	6			10	15
Mastenac Auf	10511	15	15			14	14
	30512	34	40			11	13
TOTAL : densification + Mastenac + La Planche		43	55		calcul densité moyenne : Mastenac - La Planche	11 log/ha	13 log/ha

2. Suite de la procédure

Le BEAUR va adapter le **projet de PADD** aux décisions des élus afin qu'il est un débat complémentaire en conseil municipal. (cf PJ)

Une **réunion publique** sera à organiser.

Le BEAUR proposera une rédaction des **Orientations d'aménagement** et du **règlement** écrit avant la prochaine réunion qui reste à confirmer : le lundi 23 ou 24 avril à 18h30.